

## COMPAGNIE MARITIME INDOCHINOISE (1912-1926) Participation de l'Est-Asiatique français

### CONSTITUTION Compagnie maritime indo-chinoise (*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 28 juin 1912)

Société anonyme au capital de 1 million de francs divisé en 2.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 3, rue Mignon. Conseil d'administration : MM. P. Briffaud, J. Delpech, H. Estier et J. Vigne <sup>1</sup>. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bourdel, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 21 juin 1912.

---

### EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

.....  
En 1910, elle acquit un second navire en vue d'assurer le service postal subventionné de Haïphong sur Hong-Kong, dont elle obtint la concession pour deux ans ; ce navire a été revendu, en 1912, à la Compagnie maritime indochinoise, dans laquelle l'Est-Asiatique français prit une participation.  
(*Le Temps*, 23 juin 1930)

---

### CHRONIQUE DE HAIPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1912)

SERVICE MARITIME HAÏPHONG-HONGKONG. — La Compagnie Maritime Indochinoise est substituée à l'Est-Asiatique français dans l'exécution de clauses et conditions et la jouissance des avantages du marché du 15 mars 1910 et de son acte de prorogation en date du 8 mai 1912 relatifs à l'exploitation jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1913 du service maritime de Haïphong à Hongkong par Quang-tchéou-Wan.

---

### CHRONIQUE DE HAIPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1913)

LE SERVICE DE HONGKONG. — Depuis le 1<sup>er</sup> mars, le nouveau contrat postal Haiphong-Hongkong est entré en vigueur. Le *Si-Kiang*, de la Compagnie maritime indochinoise, continuera à desservir la ligne en voyages libres et le service régulier va être désormais assuré par les vapeurs de la maison Marty\* : le *Hongkong*, spécialement

---

<sup>1</sup> Joseph Vigne (1862-1942) : administrateur-directeur de l'Union commerciale indochinoise (1908). Voir [encadré](#).

aménagé pour cette nouvelle destination, et le *Hué*, qui fit déjà autrefois les voyages de Kouang-Tchéou-Wan et Hongkong.

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1913)

DÉPARTS.— Sont partis jeudi après-midi par le *Haïphong*, de la compagnie des Messageries maritimes :

.....  
À destination de Saïgon : ... M. Issaverdens, inspecteur de la Cie maritime indochinoise.

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1913)

Les contrats maritimes postaux. — Hier soir, à 4 heures, s'est réunie la commission spéciale chargée d'examiner les projets présentés par les compagnies pour l'exploitation des services subventionnés maritimes de l'Indochine

Une seule offre a été présentée par la « Compagnie maritime indochinoise », mais il s'est trouvé qu'elle ne pouvait être examinée comme ne prévoyant pas la correspondance du courrier de France sur Haïphong.

Des pourparlers ont donc dû être entrepris avec la représentant de la Compagnie maritime, M. Lesterre, et ce dernier a été invité à présenter de nouvelles offres.

M. Lesterre a d'ailleurs été reçu ce matin par M. Van Vollenhoven et la commission sera prochainement réunis pour examiner le projet qu'il va déposer.

---

Est-Asiatique français  
(*La Presse*, 1<sup>er</sup> avril 1919)

.....  
La Société possède diverses participations, en particulier dans la Compagnie Maritime Indo-Chinoise

---

AEC 1922/696 — Cie maritime indochinoise, 5, rue Boudreau, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Capital. — Sté an., f. le 14 juin 1912, 1 million de fr. en 2.000 act. de 500 fr. lib. de 125 fr. — Divid. : 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, 5 p.. 100.  
Objet. — Entrepr. de navig. en Ext.-Orient. Services maritimes en Indochine.  
Conseil. — MM. H. Estier, présid. ; J[oseph] Vigne, P. Briffaut [*sic* : Briffaud, des Charbonnages et agglomérés d'Haïphong], admin. ; J. Delpesch, admin. dél.

---

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS  
Participation dans la [Compagnie indo-chinoise de navigation](#)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1925)

.....  
À la fin de 1923, la société a pris une participation dans la Compagnie Indo-Chinoise de Navigation par l'intermédiaire de sa filiale la Compagnie maritime indo-chinoise. La nouvelle société, qui s'est assuré la concession du service postal Haïphong-Hong-Kong, semble devoir enregistrer des résultats satisfaisants.

---

*(Les Archives commerciales de la France, 23 janvier 1926)*

COMPAGNIE MARITIME INDO-CHINOISE, 14, Courcelles, Paris. — Transfert du siège à Saïgon (Cochinchine). — 28 déc. 1925. — *Loi*.

---